



HAL
open science

Les groupes de voisinage dans les villes d'Asie Mineure occidentale à l'époque romaine

Anne-Valérie Pont

► **To cite this version:**

Anne-Valérie Pont. Les groupes de voisinage dans les villes d'Asie Mineure occidentale à l'époque romaine. Table ronde “ Groupes et associations dans le monde grec : structures d'appartenance et dynamiques sociales dans les poleis de l'époque hellénistique et impériale (IIIe s. a.C.-IIe s. p.C.) ”, INHA, Jun 2009, Paris, France. pp.131-158. hal-04436292

HAL Id: hal-04436292

<https://hal.science/hal-04436292>

Submitted on 3 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Groupes et associations dans les cités grecques

(III^e siècle av. J.-C. – II^e siècle apr. J.-C.)



ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES – III

HAUTES ÉTUDES DU MONDE GRÉCO-ROMAIN
49

Groupes et associations
dans les cités grecques
(III^e siècle av. J.-C. – II^e siècle apr. J.-C.)

*Actes de la table ronde de Paris,
INHA, 19-20 juin 2009*

Édités par Pierre FRÖHLICH et Patrice HAMON



LIBRAIRIE DROZ S.A. – 11, rue Massot, Genève – 2013

*Ouvrage publié avec le concours
du Groupe de recherche d'histoire, université de Rouen (EA 3831)
et de l'UMR 8210 – ANHIMA*

Distribué en France par Erudist – 71, rue Saint-Honoré, 75001 Paris
www.erudist.net

www.droz.org

Illustration de couverture :

Sarcophage de Téos (CIG 3098). Oxford, Ashmolean Museum, détail
(cliché Ch. V. Crowther).

ISBN : 978-2-600-01370-3

ISSN : 1016-7005

Copyright 2013 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève; Bibliothèque nationale de France
Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.
L'auteur de ce document a l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation
personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de son institution.
Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation
écrite de l'éditeur. Merci de contacter droz@droz.org — <http://www.droz.org>.

Les groupes de voisinage dans les villes d'Asie Mineure occidentale à l'époque impériale

Anne-Valérie PONT

Université Paris-Sorbonne

UMR 8167 « Orient et Méditerranée »

Συστημάτων δὲ ἢ οἰκίας ἄρχειν ἢ ἐπιτροπεύειν πᾶσι σκυλμοὺς καὶ ἀηδίας βιωτικὰς περιτίθησι, πολλάκις δὲ καὶ ζημίας, μάλιστα δὲ τοῖς δοκοῦσι παρ' ἑαυτῶν φιλοτιμεῖσθαι καὶ δεῖπνα ποιεῖν ἢ ἐπιδόσεις διδόναι.

Gouverner ou administrer des associations ou une maison inflige à tous des tourments et des désagréments dans l'état de vie, souvent aussi des dommages, surtout pour ceux qui rêvent qu'ils font à leurs frais des libéralités et offrent des festins ou donnent des contributions volontaires¹.

QUAND IL EXAMINE la manière dont il convient d'interpréter les songes relatifs à « l'accomplissement des charges publiques », Artémidore de Daldis ne manque pas de citer la gestion d'une association, indice de leur caractère habituel parmi les occupations collectives. Ce rêve peut être mis sur le même plan que celui de l'accomplissement des magistratures et prêtrises et interprété d'une façon comparable ; il concerne donc hommes de médiocre fortune et riches propriétaires, appelés à des titres divers à l'accomplissement des fonctions publiques ou à des actes d'évergétisme. Ce ne sont donc pas que les hommes de métier, les artisans et ceux qui aspirent à une plus grande intégration dans la cité qui sont concernés par cet aspect des activités humaines².

1. Artémidore, *La clef des songes*, II, 30, trad. A. Festugière, légèrement modifiée, Paris, 1975.
2. Ce point est rarement souligné ; il est néanmoins relevé par S. G. Wilson, « Voluntary Associations: an Overview », dans J. S. Kloppenborg et S. G. Wilson (éd.),

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

Tous peuvent y prendre part, bien qu'ils ne cherchent sans doute pas les mêmes bénéfices de la participation à une association ; or cette ouverture sociale vers les notables peut correspondre, comme nous allons le voir, aux caractéristiques des associations de voisinage. Pour discrètes et peu fréquemment attestées qu'elles soient, elles n'en amènent pas moins à se poser des questions différentes de celles adressées aux associations à tonalité avant tout professionnelle, auxquelles elles sont parfois comparées ou assimilées. Ce faisant, nous pourrions préciser les enjeux historiques que représente l'activité associative en Asie Mineure à l'époque romaine et élargir la réflexion dans le temps, vers l'époque hellénistique, et dans l'espace, vers l'Occident romain. Où se situent les variations, les ruptures ? Quelles accommodations connaît la tradition grecque dans le contexte politique et culturel de l'Empire ? Doit-on plutôt envisager de véritables lignes de faille entre l'époque hellénistique et l'époque romaine et rattacher les pratiques observées à une acculturation au phénomène associatif romain, si puissant et assez bien connu dans la période envisagée³ ?

État de la question

L'identification du type de regroupement infra-civique ici examiné est rarement effective dans l'historiographie et la validité de notre sujet d'étude doit être établie. Les premières études sur les associations dans le monde antique ignorent les groupements fondés sur le voisinage comme des ensembles ayant des caractéristiques propres⁴. Il ne s'agit pas d'un problème de source, puisque des inscriptions qui vont nous retenir étaient déjà connues à l'époque de ces travaux, issues de grandes

Voluntary Associations in the Graeco-Roman World, Londres - New York, 1996, p. 10-11, à partir de l'étude de H. Remus, « Voluntary Associations and Networks: Aelius Aristides at the Asclepieion in Pergamum », *ibid.*, p. 146-175.

3. Sur l'Orient, voir en dernier lieu O. van Nijf, *The Civic World of Professional Associations in the Roman East*, Amsterdam, 1997 et pour l'Occident, N. Tran, *Les membres des associations romaines, Le rang social des collegiati en Italie et dans les Gaules sous le Haut-Empire*, Rome, 2006.
4. E. Ziebarth, *Das griechische Vereinswesen*, Leipzig, 1896 et Poland, *Vereinswesen*. En revanche, bien qu'elles ne soient pas jugées sérieuses, les « confréries joyeuses » étaient mentionnées par ces deux savants (Gl. Bowersock, « Les Eumeroï et les confréries joyeuses », *CRAI*, 1999, p. 1241-1256).

cités d'Asie, Éphèse et Pergame, dont les fouilles avaient alors livré des documents nombreux⁵. En réalité, comme il existe des associations de métiers dénommées d'après leur installation dans un quartier précis de la ville, les groupes fondés sur le voisinage ont été globalement considérés comme un genre d'associations professionnelles. Dans un ouvrage récent sur les associations professionnelles de l'Orient romain, O. van Nijf mentionne les « associations de voisinage » (« neighbourhood associations ») : elles ne constituent cependant pas son premier objet d'étude et ne sont citées, comme il est logique, que lorsqu'elles possèdent aussi un caractère professionnel⁶. Ce double caractère est particulièrement bien attesté à Saïttai en Lydie ou à Apamée de Phrygie où l'on connaît par exemple une *platéia* des cordonniers⁷. En dehors de ce critère de proximité géographique, elles sont supposées similaires, par leur recrutement social ou leurs activités et leurs buts, aux associations professionnelles⁸. R. MacMullen a quant à lui comparé les pratiques grecques et romaines, à savoir la dénomination de certains *uici* romains selon un nom de profession et la désignation à Athènes du Céramique ou du quartier des potiers à Alexandrie⁹. Les attestations sont effectivement nombreuses pour l'Occident comme pour l'Orient romain. Ces groupements ne nous retiendront pourtant pas parce qu'ils diffèrent du petit ensemble d'attestations que nous pensons pouvoir individualiser, où le caractère professionnel paraît douteux, et même absent. Bien entendu, il existait des quartiers, ou des rues, qui rassemblaient avant tout tels artisans : ainsi

5. Voir par exemple dans Poland, *Vereinswesen*, p. 123, l'analyse portant sur la *platéia* de Paspáros (H. v. Prott et W. Kolbe, *Ath. Mitt.*, 27 [1902], p. 101, n° 102).
6. Le caractère professionnel d'un groupe peut ainsi être supposé : par exemple, pour les *Hiéroplateitai* d'Histria (D. M. Pippidi, *ISM* I, 57), bénéficiaires des bienfaits d'Aba dans la deuxième moitié du II^e s. (O. van Nijf, *op. cit.* [n. 3], p. 181, qui mentionne en ce sens les ateliers et boutiques qui se trouvaient habituellement le long des *platéiai*, et P. Fröhlich et P. Hamon, « Introduction », *supra*, p. 5).
7. O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 182. Pour Saïttai, voir e.g. *SEG* 31, 1026, une inscription gravée par décision de la *platéia* des tisseurs de lin ; *TAM* V, 1, 79-81 et 146, une série d'inscriptions par la *platéia* des cordonniers ; pour Apamée de Phrygie, e.g. *IGR* IV, 790, une inscription de la part du Conseil, du peuple et des Romains habitant la cité en l'honneur de Ti. Claudius Granianus, accompagnée d'une statue érigée aux frais des technites de l'« avenue des cordonniers ».
8. O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 183. Voir également la conclusion nuancée de M. Sartre, *L'Orient romain*, Paris, 1991, p. 178.
9. R. MacMullen, *Roman Social Relations*, New Haven, 1974, Ap. A.2, p. 132.

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

trouve-t-on plusieurs exemples des *platéiai* de cordonniers, qui pour des raisons évidentes devaient se regrouper, à l'écart¹⁰. Néanmoins, du fait que des rues présentaient des caractères commerciaux ou artisanaux spécialisés, on ne peut déduire que c'était le cas pour toutes¹¹. Le rassemblement des attestations relatives à des groupes dénommés d'après la toponymie urbaine suggère des traits spécifiques que seule une étude particulière peut révéler.

Ainsi le savant américain a-t-il proposé un petit *corpus* d'associations de « neighbors through residence without implication of a shared craft », que l'on peut identifier « in joint activities » : les attestations sont beaucoup moins nombreuses que les précédentes mais le groupe existe. Deux sont citées pour l'Italie et deux pour l'Orient, ἡ γειτοσύνη τῶν πρωτοπυλειτῶν à Akmonia¹² et, en dissonance avec l'interprétation précédemment mentionnée d'O. van Nijf, les *Hiéroplateitai* d'Histria, association qui est donc comprise simplement comme une association de voisinage¹³. Cette étude individualise ainsi ces associations et présente des remarques stimulantes à leur sujet, notamment sur le critère de la taille des regroupements d'individus en rapport avec le sentiment d'appartenance et d'affection qu'ils suscitent ; nous y reviendrons. Mais le but de l'auteur n'était évidemment pas d'en offrir une description basée sur un *corpus* régional exhaustif. Si l'on retient l'échelle de l'Asie Mineure occidentale pour mener l'enquête, un tel *corpus* peut néanmoins révéler des traits proprement grecs. C'est précisément ce qui ressort des remarques de L. Robert sur ce sujet. L'étude de subdivisions

10. Voir L. Robert, *Études anatoliennes*, Paris, 1937, p. 532 n. 3 à Apollinopolis en Égypte ; p. 534 n. 1 et 2 pour Apamée de Phrygie ; p. 535 n. 3 pour « l'association amicale des teinturiers en pourpre de la 18^e (avenue) », à Thessalonique. Ici, il ne s'agit pas nécessairement, à notre avis, d'une avenue à spécialisation de métier, mais de la rue où se trouvait le local de l'association.
11. Fr. Poland évoque ainsi les associations de métiers liées à un endroit précis (Poland, *Vereinswesen*, p. 122-123) et interprète les associations pergaméniennes que nous avons relevées (« habitants de l'Acropole » et « habitants de la *platéia* de Paspáros » qu'il prenait pour une épiclèse d'Apollon) comme *Handwerkervereinigung*.
12. W. M. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, II, Oxford, 1897, p. 562, n° 455-457 (*Bull. ép.* 1978, 469).
13. R. MacMullen, *op. cit.* (n. 9), p. 136-137 (il faut bien comprendre *platéia* comme avenue et non comme « place », comme le rappellent J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1958, 477).

géographiques urbaines le conduisit à préciser le sens du terme *platéia* et ses dérivés et lui permit d'ancrer dans l'histoire locale les représentations symboliques liées à la participation à l'une de ces associations de quartier¹⁴. À partir de ces données, il nous appartient donc de réunir le corpus restreint des inscriptions attestant ces regroupements de voisinage, à partir de critères précis¹⁵, et de décrire le fonctionnement de ces groupes et leurs buts.

Cadre administratif ou phénomène associatif?

Il importe d'abord d'examiner l'hypothèse selon laquelle ces groupes relèvent d'une organisation systématique du tissu urbain en entités administratives, éventuellement ordonnées de manière hiérarchique; doit-on les voir comme des organisations structurantes du corps civique ou comme le résultat d'un groupement volontaire détaché de tout lien direct avec les institutions de la cité? Plusieurs indices permettent de réfuter l'idée d'un tel découpage territorial, hypothèse fondée sur une supposée corrélation de plusieurs subdivisions du tissu urbain, *platéiai*, *amphoda* et *geitosynai*¹⁶. En effet, la mention de « voisinages », d'après un vocable comprenant la racine γεῖτ*, apparaît moins fréquemment qu'on ne pourrait d'abord le croire. Les attestations restent rares et plusieurs renvoient à un milieu rural, donc à un type de voisinage différent, rassemblant, tout simplement, l'ensemble des habitants d'un bourg¹⁷. En milieu urbain, ce type de regroupement et cette dénomination paraissent particulièrement attestés en Bithynie, comme le montre le cas de Prusias de l'Hypios, et

14. L. Robert, *Études anatoliennes*, Paris, 1937, p. 532-538; Id., *À travers l'Asie Mineure*, Athènes - Paris, 1980, p. 151-163 (chap. V : « Les quartiers d'Amastris »); Id., « La date de l'épigrammatiste Rufinus. Philologie et réalité », *CRAI*, 1982, p. 50-63 (*OMS* V, p. 777-790); Id., *Hellenica* XI-XII, Paris, 1960, p. 139-144, sur le Koressos à Éphèse.

15. Voir l'annexe en fin de contribution réunissant ces attestations.

16. L. Robert, *À travers l'Asie Mineure*, *op. cit.* (n. 14), p. 155, dont les remarques sont systématisées par O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 182 : « *Plateiai* were integrated into a larger hierarchy of geographical subdivisions of the city (*amphoda* and *geitonai*), which implies that they had some form of official status within the city ».

17. Par exemple, *I. Nikaia* 1202, une inscription honorifique pour Trajan datant d'entre 102 et 114, par « le voisinage des habitants de Tataion » (voir sur ce village, qui accueillait un marché, S. Şahin, *I. Nikaia*, p. 14-15). Il n'était pas de notre propos d'en faire ici le relevé.

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

d'une manière générale dans des communautés urbaines de Lydie, de Phrygie, communautés de taille médiocre ou moyenne¹⁸ et qui n'ont rien de comparable avec Éphèse, Smyrne, Pergame ou Sidè où l'on trouve en revanche des « habitants des *platéiai* » ou de tel secteur de la ville.

En ce qui concerne les *amphoda*, si à l'époque hellénistique on trouve des mentions de quartiers comme secteurs de défense de la cité¹⁹, ce type de subdivision se trouve peu par la suite, même comme détenteur d'autres fonctions. On ne peut guère citer que le cas étudié par L. Robert d'une inscription funéraire pour un couple d'Amastris²⁰, encadrée par des couronnes, mentionnant un « *amphodon* des vainqueurs sacrés » (c'est-à-dire que devait s'y trouver le local des associations des athlètes vainqueurs dans de telles manifestations), ἱερονεικῶν τὸ ἄμφοδον, et « les platéarques des habitants du quartier sacré », Ἱερωνοδειτῶν πλατεάρχαι. L'inscription est datée de 251 apr. J.-C.²¹; L. Robert conclut que l'on a affaire, en l'occurrence, à « une division en quartiers et en avenues droites » dans cette ville au plan en damier²². Si la division physique est effective et correspond à un plan en damier, il ne nous paraît pas

18. Voir, de Saïttai en Lydie, *TAM* V, 1, 90, inscription funéraire, datée de 198/199, par le « voisinage » pour Eutychianos (P. Herrmann et K. Z. Polatkan, « Grab- und Votivstelen aus dem nordöstlichen Lydien im Museum von Manisa », *Anz. Wien*, 98 (1961), p. 123, n° 8 : « Die γειτοσύνη, die diesen Grabstein gesetzt hat, ist eine auf der räumlichen Nachbarschaft beruhende 'Quartiervereinigung', also einer der typisch griechischen vereinsartigen Zusammenschlüsse. Saïttai scheint an solchen Gruppen reich gewesen zu sein »); Chr. Naour, « Nouvelles inscriptions du Moyen Hermos », *EA*, 2 (1983), p. 135-136, n° 21, provenant « du village d'Icikler, juste au Nord des ruines de la ville de Saïttai » (p. 132), inscription funéraire par le « voisinage » pour le prêtre Dionysios fils de Nikomédès; H. Malay et Y. Gül, « New Inscriptions from Saïttai », *ZPE*, 44 (1981), p. 87-88, n° 16, également une inscription funéraire par le voisinage (cette fois γιτονία) pour Iortikos fils de Marcus.
19. À Stratonicee (*I. Stratonikeia* 1004) et à Smyrne (*I. Smyrna* 613b). Voir L. Robert, *op. cit.*, p. 530-531.
20. Chr. Marek, *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, *Istanbuler Forschungen* 39, Tübingen, 1993, p. 172, n° 56.
21. Par Chr. Marek, *op. cit.*, p. 172, tandis que L. Robert proposait 258. Chr. Marek reprend l'interprétation de L. Robert dans le commentaire, *ibid.*, p. 93. Pour le « quartier sacré », sa dénomination résulterait de la présence d'un important sanctuaire dans le voisinage. Pour des photographies du monument et de ses couronnes, voir Chr. Marek, « Katalog der Inschriften im Museum von Amasra », *EA*, 6 (1985), pl. 17.
22. L. Robert, *À travers l'Asie Mineure*, *op. cit.* (n. 14), p. 159.

assuré qu'elle soit doublée d'une sectorisation administrative de la ville : les parallèles manquent, et cette inscription seule n'est pas concluante. Dans le cas du Koressos d'Éphèse, L. Robert ne suggère d'ailleurs aucunement que l'on se trouve face à une entité administrative de la cité²³. On peut ajouter que le terme ἄμφοδον vit son sens évoluer depuis l'époque hellénistique jusqu'à l'époque impériale : il désigna « d'abord l'îlot rectangulaire dans un plan orthogonal en attique classique, puis, chez Philon de Byzance au plus tard, le quartier, enfin la rue à partir du I^{er} siècle de notre ère, ces trois sens étant en concurrence au moins entre le III^e siècle avant J.-C. et le IV^e siècle après J.-C. »²⁴. Il n'est donc pas absolument certain que dans le cas d'Amastris l'ἄμφοδον renvoie à un quartier plutôt qu'à une rue.

Dans le cas de Sidè, le mieux connu²⁵, mais par un dossier datant de la fin du III^e s., le tissu urbain paraît réparti en quartiers dont on connaît le nom, mieux qu'à Éphèse ou Pergame. Ces quartiers en sont venus, semble-t-il tardivement à l'époque romaine²⁶, à s'organiser formellement

23. L. Robert, *Hellenica* XI-XII, Paris, 1960, p. 139-144.

24. J. Du Bouchet, « Quartiers, îlots et rues : remarques sur ΑΜΦΟΔΟΝ », *R.Phil.*, 78 (2004), p. 43-55 (ici p. 55). L'inscription d'Amastris n'est pas mentionnée. Il y avait aussi, nous semble-t-il, une forte variabilité régionale : à Antioche, l'inscription sur le creusement d'un canal en 73/74 désigne les quartiers cités comme *amphoda* (D. Feissel, « Deux listes de quartiers d'Antioche astreints au creusement d'un canal (73-74 après J.-C.) », *Syria*, 62 [1985], p. 77-103). Voir également à ce sujet S. Saba, « "Amphoda" in Hellenistic Times: Urban Planning and Philological Interpretation », *Ant. Class.*, 77 (2008), p. 79-90.

25. Nous l'incluons dans notre étude bien que Sidè ne fasse pas partie de l'Asie Mineure occidentale – elle n'appartient pas exactement au même bassin culturel qu'Éphèse, Pergame et Smyrne. Néanmoins, ce qui s'y passe à la fin du III^e siècle peut procéder d'un phénomène d'imitation ou de mode, l'identité de chaque quartier de la ville, autour de monuments importants et, peut-être, de traditions historiques ou mythiques locales, se structurant et prenant alors une véritable épaisseur.

26. J. Nollé, *Sidè im Altertum. Geschichte und Zeugnisse, Band II*, IK 44, Bonn, 1993, p. 403, suppose que l'existence des géroisies de quartier à Sidè serait aussi ancienne que celle de « la géroisie *philosebastos*, sainte et grande de Sidè » connue par une inscription (*ibid.*, n° 153) antérieurement à la constitution antonine, sans doute sous les Sévères : en effet, cette dénomination de « grande » viserait à la différencier des géroisies de quartier. Cet argument ne nous paraît pas dirimant : *philosebastos*, sainte et grande sont des titres, attributs de la géroisie – de même que la *boulè* est dite *ιερά*, *σεμνοτάτη* et *λαμπροτάτη*. Si comparaison il y a – et même rivalité, elle est à notre avis entre la géroisie de la cité et son Conseil, et non entre la géroisie de la cité et les géroisies de quartiers.

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

sous forme d'associations, autour d'une gérousie. Ce processus d'une constitution progressive²⁷ nous paraît plus conforme au dossier conservé que l'hypothèse d'une organisation territoriale du corps civique de la cité. Ces « gérousies » suggèrent des clubs auxquels il est prestigieux d'appartenir; elles ne constituent pas des « sénats » de sous-parties de la cité ni des organisations comparables aux tribus²⁸. Un découpage systématique de l'espace urbain, superposant les niveaux hiérarchiques (un peu selon le principe des *uici* et des *regiones* de Rome), n'est donc pas perceptible en Asie Mineure, même si, assurément, un tel système peut sembler très satisfaisant pour l'esprit. Ces types d'associations sont rarement présentes dans l'espace d'une seule et même ville, sauf à Prusias et à Amastris. Il paraît plus vraisemblable qu'elles coexistent ici sans non plus relever d'un empilement de niveaux, dans un ensemble lâche d'associations, qui ne recouvrent peut-être pas le territoire urbain de manière continue et dont l'existence repose sans doute sur le besoin et l'envie des habitants, à un moment donné, de se rassembler de la sorte.

Les exceptions ne sont qu'apparentes et renvoient à des communautés de statut juridique romain; elles nous amèneraient plutôt à confirmer, en dernière analyse, notre hypothèse sur l'absence d'organisation institutionnelle, systématique et hiérarchisée, du tissu urbain des cités pérégrines de l'Orient romain. Ainsi ne pourra-t-on mettre sur le même plan les *uici* bien connus dans les colonies de l'Orient romain, notamment à Antioche de Pisidie, Lystra, Sinope et Alexandrie de Troade²⁹, qui sont

27. Je la supposerais volontiers liée à un effet de mode et d'émulation : le dossier conservé donne l'impression d'une éclosion de gérousies de quartier, connues seulement à Sidè et à la même époque, presque par souci de ne pas être en reste d'un quartier à l'autre. Cet esprit de rivalité entre quartiers est connu par ailleurs, sous des formes différentes, à Éphèse ou à Smyrne, comme nous le verrons dans la dernière partie de notre développement.
28. *Contra* N. F. Jones, *Public Organization in Ancient Greece. A Documentary Study*, Philadelphie, 1987, p. 373-374 : « it is hardly to be doubted that the Senates, even if not in fact designated phylai, comprise an organization comparable to those elsewhere in Asia Minor ».
29. Voir les exemples rassemblés par R. MacMullen, *op. cit.* (n. 9), p. 131. Voir également B. Levick, *Roman Colonies in Southern Asia Minor*, Oxford, 1967, p. 76-77; sur les quartiers d'Antioche de Pisidie, St. Mitchell et M. Waelkens, *Pisidian Antioch. The Site and its Monuments*, Londres, 1998, p. 8, 99-100 et Ap. 1 n° 4, p. 222.

des subdivisions systématiques du territoire urbain, et les associations d'habitants dont nous avons dressé le répertoire. Il s'agit ici, bien évidemment, d'une exportation du modèle romain dans ses colonies³⁰. Un faux parallèle établi par W. Ramsay pour expliquer l'inscription d'Akmonia en Phrygie doit donc être écarté : il compare ce « voisinage » destinataire d'une fondation funéraire avec les « voisinages » qui se réjouissent à Rome du retour de Vespasien en 70 : *προτρέπειται δὲ τὰ πλήθη πρὸς εὐωχίαν καὶ κατὰ φυλὰς καὶ γένη καὶ γειτονίας ποιούμενοι τὰς ἐστιάσεις ἡϋχοντο τῷ θεῷ σπένδοντες αὐτόν τ' ἐπὶ πλεῖστον χρόνον Οὐρσεπασιανὸν ἐπιμείναι τῇ Ῥωμαίων ἡγεμονίᾳ, καὶ παισὶν αὐτοῦ καὶ τοῖς ἐξ ἐκείνων ἀεὶ γινομένοις φυλαχθῆναι τὸ κράτος ἀνανταγώνιστον*, « la foule se livra alors à des réjouissances : dans des banquets entre membres de la même tribu, de la même famille, ou entre voisins, ils priaient la divinité, en faisant des libations, de conserver le plus longtemps possible Vespasien à la tête de l'Empire romain et de garder le pouvoir à ses enfants et à leurs descendants successifs à l'abri de toute contestation »³¹. Les *geitoniai* renvoient évidemment ici à des *uici*.

Un trait ressort donc nettement en ce qui concerne les cités pérégrines de tradition grecque et il ne semble pas lié au hasard des découvertes (de nombreuses villes petites et moyennes sont également bien connues par de nombreux documents épigraphiques) : c'est dans les très grandes villes que l'on trouve en premier lieu ces regroupements d'habitants d'avenues ou de quartiers de la cité. Comme ces regroupements ne peuvent être assimilés à des subdivisions administratives, ils doivent être analysés comme des regroupements volontaires. Rien ne permet non plus de supposer qu'ils prennent place dans un cadre de subdivisions administratives, un peu sur le modèle des collèges compitalices qui supposent une participation volontaire, dans le cadre des *uici*³². Même si, à

30. Voir J.-M. Flambard, « Collegia Compitalicia : phénomène associatif, cadres territoriaux et cadres civiques dans le monde romain à l'époque républicaine », *Ktéma*, 6 (1981), p. 148.

31. Flavius Josèphe, *BJ*, VII, 4, 1 (73) (trad. P. Savinel, Paris, 1977). Voir le commentaire de W. Ramsay, *op. cit.* (n. 12), p. 562.

32. Distinction clairement exprimée par J.-M. Flambard, *loc. cit.* (n. 30), p. 154, et N. Tran, *op. cit.* (n. 3), p. 334 : « Les collèges ont été considérés comme distincts des structures et des cadres civiques véritables, parce qu'ils n'avaient pas vocation à encadrer le *populus* tout entier, ordonné et subdivisé. Telle est la vision de

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

la racine, dans les deux cas, se trouve, entre autres, un attrait comparable pour une vie sociale dans le cadre du voisinage, voire l'espoir d'y introduire des solidarités, les modalités différentes font tourner court les comparaisons ; les cités pérégrines d'Asie Mineure de tradition grecque et les communautés de statut romain n'ont pas une organisation utilement comparable. Les cultures civiques et urbaines romaine et grecque d'époque impériale, similaires de loin, diffèrent donc dès que l'on se penche sur les détails. Il n'est pas possible de pousser très loin une autre remarque qui doit pourtant être significative d'un trait culturel et d'une manière de percevoir les groupements humains : alors que les quartiers romains s'ordonnent autour d'un carrefour, dans les grandes villes grecques ce sont plutôt de grandes avenues qui forment les dorsales des associations de voisinage et même semblent structurer les représentations urbaines³³ (c'est pourquoi on peut préférer l'expression d'« association de voisinage » à celles d'« association de quartier » ou de « collège territorial » qui renvoient davantage aux *uici*³⁴).

Les associations de voisinage, des regroupements comme les autres ?

Dans le corpus que nous avons rassemblé, le vocabulaire utilisé (« les habitants de... ») incite en général à écarter l'idée d'associations superposant les motivations professionnelles et de résidence. Un cas peut susciter le doute plus que d'autres : il s'agit de l'inscription provenant du gymnase de Vedius à Éphèse et mentionnant l'emplacement de la *platéia*

J.-M. Flambard, lorsqu'il remarque, d'une part, que les *collegia compitalicia*, ancrés dans des *uici*, n'accueillaient pas tous les habitants de ces circonscriptions, et, d'autre part, que le choix d'appartenir ou non à un collège tranchait avec l'attribution à tous les citoyens de la Rome républicaine d'une tribu et d'une centurie. Cependant, la volonté des *collegiati* de s'inscrire, et d'inscrire leurs collectivités, dans le cadre le plus officiel possible est forte et constante ».

33. Libanios, *Or.*, XI, 197-202, sur les avenues d'Antioche et leurs portiques : « on pourrait comparer les portiques à des fleuves qui s'avancent aussi loin que possible, les ruelles à des torrents qui s'en détachent » (201, trad. A. J. Festugière, *Antioche païenne et chrétienne*, Paris, 1959). À Éphèse, l'Embolos correspond à la rue entre l'agora civile et l'agora tétragone ; le Koressos s'articule le long de la *platéia* qui le traverse, depuis le théâtre jusqu'à la porte de Koressos, chemin qui se poursuit ensuite jusqu'au temple d'Artémis.
34. N. Tran, *op. cit.* (n. 3), p. 270-271.

Branchianè dans les latrines³⁵. Les sept autres inscriptions conservées concernent des associations professionnelles et une à caractère à la fois professionnel et topographique. Toutefois, ce type de relevé de « Topos-Inschriften » est en général disparate, comme le montrent les inscriptions d'emplacement provenant des théâtres³⁶. De plus, l'association mêlant les deux précisions a justement un nom composé de deux mentions : *κανναβαρίων Σερβειλίου στοᾶς*³⁷. On peut donc retenir l'hypothèse que la *platéia* Branchianè est une association formée avant tout sur critère topographique (étant sous-entendue la mention « les habitants ») et que le patronage de Vedius s'étendait à des groupes constitués sur des critères différents.

Une différence importante apparaît, aussi bien avec les phénomènes romains – d'époque républicaine notamment – qu'avec les associations professionnelles : une partie non négligeable des attestations connues renvoie à des quartiers plutôt prestigieux, comme l'Embolos à Éphèse³⁸, le secteur de l'Asklépiéion à Pergame et même, sans doute, l'Acropole de cette ville. Des échoppes d'artisans longeaient des portions de ces rues, mais ceux qui y « habitaient » comptaient, au moins pour certains d'entre eux, parmi l'élite civique, si l'on considère le cas d'Éphèse particulièrement bien connu. Les demeures fouillées dans la rue des Courètes se distinguaient par leur caractère luxueux, justement à l'époque qui nous occupe (II^e et III^e s.)³⁹. De même, la *platéia* (tout court : c'est-à-dire l'Embolos) qui décerne des honneurs à T. Flavius Damianus, est représentée par G. Licinius Arteimètos Aurelianus, « néope d'Artémis et secrétaire d'Asie pour les temples d'Éphèse » : ce personnage appartenait à l'élite éphésienne, et jouissait même, par ses fonctions au sein du *koinon*, d'une réputation plus étendue. Les habitants de l'Embolos sont également chargés de l'entretien de la tombe de Cornelius Philargyros et de sa femme : les fondateurs de fondations funéraires ont été identifiés

35. *I. Ephesos* 454d.

36. Voir le bilan dressé par O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 216-234.

37. *I. Ephesos* 454b.

38. Sur l'identification de ce quartier, voir J. Keil, « Zum Martyrium des heiligen Timotheus in Ephesos », *JÖAI*, 29 (1935), p. 82-92.

39. Voir par exemple celle de C. Vibius Salutaris, H. Taeuber, « C. Vibius Salutaris - Wohnungsbesitzer im Hanghaus 2? », dans B. Brandt, V. Gassner et S. Ladstätter (éd.), *Synergia. Festschrift Friedrich Krinzinger*, I, Vienne, 2005, p. 349-353.

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

par J. Andreau, pour l'Italie impériale, comme des curiales plus marginaux ou des bienfaiteurs de second rang⁴⁰. *Mutatis mutandis*, il s'agit ici d'un petit notable, d'un rang inférieur à celui d'Artemètos Aurelianus – mais n'appartenant pas ou plus au monde des artisans et boutiquiers. Enfin l'épigramme en l'honneur de Théodôros, datant du III^e ou du IV^e s., confirme que ce groupe avait une vision élitiste de lui-même : les jeunes gens rappellent qu'ils habitent « la plus belle partie de la ville », notation conforme aux valeurs liées à la possession d'un beau paysage urbain qui se développent à l'époque impériale (un beau paysage urbain témoigne de la valeur morale, collective, de ses habitants ; il ne s'agit pas d'une simple notation esthétique).

Il est à confirmer qu'à Pergame, l'Acropole – avec ses temples, ses édifices gymniques, le théâtre – était, comme souvent dans l'Antiquité les collines (on peut penser à l'Aventin à Rome), lieux aérés et sains, un emplacement de prédilection pour de riches demeures⁴¹. Une expression apparemment anodine d'Aelius Aristide, relevée par Chr. Habicht, apporte un élément de réponse : *Μειλάτης τις ἐξ ἀκροπόλεως*⁴². Il est question de ce Meilatès lors du séjour d'Aelius Aristide à Pergame entre 145 et 147, d'après le récit qu'il rédigea plusieurs années plus tard. Ayant reçu l'ordre d'Asklépios de rechercher un œuf d'oie, il n'en trouve pas à vendre sur l'agora. C'est alors que les amis d'Aristide entendent parler d'un Meilatès, de l'Acropole, qui en gardait un pour se confectionner un remède mais le leur donne quand il apprend qui est le destinataire de leurs recherches. Aelius Aristide donne cette précision, nous semble-t-il, pour montrer qu'un habitant de ce quartier huppé lui a rendu service : ce Meilatès descend peut-être, selon Chr. Habicht, d'un Démétrios Milatès honoré sous les premiers Julio-Claudiens comme prêtre de la Piété des Augustes et pour avoir rendu divers services à la cité⁴³. Aelius Aristide

40. J. Andreau, « Fondations privées et rapports sociaux en Italie romaine », *Ktèma*, 2 (1977), p. 157-210.

41. Voir quelques remarques sur la répartition des habitations privées sur l'Acropole dans W. Radt, « The Urban Development of Pergamon », dans D. Parrish (éd.), *Urbanism in Western Asia Minor*, JRA Suppl. 45 (2001), p. 54.

42. Aelius Aristide, *Or.*, XLIX, 44.

43. Chr. Habicht, *Die Inschriften des Asklepieions*, *Altertümer von Pergamon* VIII, 3, Berlin, 1969, p. 81 (sur l'inscription n° 36).

ne l'aurait pas nommé – et ne se serait pas souvenu de son nom – s'il ne s'était agi d'un homme en vue : il déclare, au moment de la rédaction du récit qui raconte l'anecdote, avoir d'ailleurs oublié à quoi pouvait lui avoir exactement servi cet œuf d'oie. Une Tiberia Claudia Mélinè fut par ailleurs honorée après 176 (la date du décès de Faustine, l'épouse de Marc Aurèle), comme prêtresse d'Athéna, fille de Ti. Claudius Milatès, vainqueur de concours athlétiques qui fut aussi premier stratège de la cité, et de Claudia Phémia, prêtresse de Faustine. Ce Ti. Claudius Milatès est un notable important de la première moitié du II^e s. à Pergame⁴⁴.

Dans le cas du sanctuaire d'Asklépios à Pergame, selon l'opinion de Chr. Habicht⁴⁵, les « habitants » peuvent être les malades qui s'y soignent – les soins reposant sur l'incubation des malades dans le sanctuaire – et qui forment, pour une partie au moins d'entre eux, une société choisie. La compagnie qui gravite autour d'Aelius Aristide de l'été 145 à septembre 147 a été étudiée par H. Remus, à partir de données établies par C. A. Behr⁴⁶. Cette société de « co-incubants » formait des liens étroits ; autour d'Aelius Aristide tous se distinguaient par leur appartenance à une classe sociale supérieure, leur intérêt pour la littérature, les rêves, la philosophie. Parmi ces proches d'Aelius Aristide dont l'un fit l'objet d'une dédicace par les « habitants de l'Acropole » et ceux « de la *platéia* de Paspáros », on compte L. Salvius Iulianus, le fameux juriste romain⁴⁷, un certain Sedatus, sénateur qui avait atteint la préture⁴⁸,

44. *I. Pergamon* 523 et Chr. Habicht, *op. cit.*, p. 81 et n. 2.

45. Chr. Habicht, *op. cit.*, p. 98. Sont également mentionnés les cas de Didymes et de Lagina, où sont connus également des habitants du sanctuaire. Nous n'avons pas retenu ces cas dans notre étude en l'absence d'attestation de groupes d'habitants du centre-ville de Milet et de Stratonicee et à cause de l'éloignement de ces sanctuaires du centre urbain : ils nous ont paru relever d'un ensemble différent.

46. C. A. Behr, « Studies on the Biography of Aelius Aristides, 3. Salvius Julianus and the Time of the Composition of the "Sacred Tales" », *ANRW*, II, 34, 2, Berlin-New York, 1994, p. 1155-1163 ; H. Remus, « Voluntary Associations and Networks. Aelius Aristides at the Asclepieion in Pergamum », dans J. S. Kloppenborg et S. G. Wilson (éd.), *op. cit.* (n. 2), p. 146-175. Il importe de mettre à jour les données prosopographiques établies par C. A. Behr. Par ailleurs des erreurs se sont glissées dans la liste d'H. Remus.

47. C. A. Behr, *loc. cit.*, p. 1155-1158 ; *PIR*² S 136 (Kl. Wachtel exprime cependant des doutes sur l'hypothèse de C. A. Behr).

48. C. A. Behr, *loc. cit.*, p. 1157 n. 69 et *Aelius Aristides and the Sacred Tales*, Amsterdam, 1968, p. 47 n. 25 ; à réviser maintenant avec *PIR*² S 308 (A. Strobach) : le

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

Q. Tullius Maximus, un consulaire⁴⁹, Ti. Claudius Pardalas, originaire d'Aizanoi⁵⁰, lui aussi orateur et dévôt d'Asklépios, connu à l'époque d'Antonin le Pieux comme stratège et néocore de Pergame, et L. Cuspius Pactumeius Rufinus, consul en 142 et à Pergame prêtre de Zeus Olympien, qui offrit le nouveau temple rond du sanctuaire par ailleurs loué par Aelius Aristide dans l'un de ses discours⁵¹. On peut distinguer parmi eux les incubants et les habitants de Pergame (Pardalas, Rufinus) qui les fréquentaient. Il est difficile d'établir avec certitude si ces « habitants du sanctuaire » incluent tout ou partie de ces groupes particuliers, réunis par la circonstance, mais aussi, à n'en pas douter, par l'intérêt et le plaisir pris à entretenir des liens d'amitié. Si tel est le cas⁵², on constate le caractère informel de certaines de ces associations qui parfois peuvent être tout simplement des réseaux qui, à un moment ou à un autre, pour des raisons diverses, se réunissent plus officiellement pour, par exemple, honorer quelqu'un. La manière même dont souvent se dénomment ces « habitants » plaide en ce sens, dans un contexte où la dénomination des associations, pour être riche, n'en est pas moins en général fixée dans un terme précis (thiasse, hétéairie, *tagma*, *symbiosis*, *synodos*, *synédtrion*, etc.)⁵³.

rapprochement opéré par C. A. Behr avec un certain L. Sedatius Théophilos de Laodicée du Lycos ne peut être accepté.

49. C. A. Behr, *Aelius Aristides and the Sacred Tales*, Amsterdam, 1968, p. 48 n. 26. Voir M. Corbier, « Les familles clarissimes d'Afrique proconsulaire », *Epigraphia et ordine senatorio*, II, Rome, 1982, p. 745.
50. Sur ce personnage, il convient de se reporter à l'identification qu'en fait B. Puech, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris, 2002, p. 372-375 : il faut le différencier de L. Claudius Pardalas (correction sur ce point de l'identification réalisée par C. A. Behr, *op. cit.*, p. 48).
51. *PIR*² C 1637. Sur le rôle de cet illustre Pergaménien dans le sanctuaire, voir H. Hepding, « Ῥουφίνιον ἄλσος », *Philologus*, 88 (1933), p. 90-103, identification reprise par L. Robert et confortée par D. Feissel dans l'étude d'un document original, un sceau byzantin (D. Feissel, « Le Roufinion de Pergame au 6^e siècle d'après un sceau nouvellement publié », *REByz*, 57 [1999], p. 263-269).
52. C'est l'hypothèse retenue par Chr. Habicht dans l'édition des inscriptions de Pergame.
53. Voir, par exemple, *I. Ephesos* 2083, où sont mentionnés le *synédtrion* des néopes, celui des chrysophores et celui des courètes, après la tribu Sébastè (il s'agit d'inscriptions d'emplacement). Cf. de manière générale, Gl. Bowersock, *loc. cit.* (n. 4), p. 1241-1256.

Enfin, la structure interne de ces regroupements présente à la fois des similitudes et des originalités en comparaison d'autres structures. À Pergame et à Smyrne, elles ont des trésoriers⁵⁴ ; on les voit, comme d'autres associations, financer des statues honorifiques après le vote des honneurs par le Conseil et le peuple de la cité – à Sidè par exemple : elles disposent d'une caisse, alimentée par des cotisations. Ce point ne nous semble pas appeler de commentaire particulier ; cette procédure où un honneur voté par les institutions civiques est pris en charge par un particulier ou des groupes est fréquente. En revanche, à Sidè, on peut être surpris de trouver la présence de gérousies⁵⁵. L. Robert commente⁵⁶ : « que chaque quartier ait sa gérousie est un fait nouveau, mais bien attesté par la série, et bien plus facile à comprendre que la gérousie d'une association professionnelle ». Pour ces clubs de notables aisés et âgés, en général associés au gymnase, il serait effectivement surprenant de recruter parmi les membres des associations professionnelles, qui relèvent du peuple des métiers. Cela confirme l'une de nos hypothèses sur les groupements de voisinage : s'il est une différence essentielle avec les associations professionnelles, c'est – quand le quartier s'y prête⁵⁷ – le niveau social de tout ou partie de leur recrutement. Le lien de ces gérousies de quartier avec un gymnase⁵⁸ n'est du reste pas à exclure. Enfin, R. MacMullen remarque que la taille de ces groupes est par définition importante (« les habitants de l'Acropole », « les habitants du Koressos »...) ⁵⁹.

54. Pour Pergame (Chr. Habicht, *op. cit.* [n. 43], n° 55), on peut toutefois se demander s'il s'agit des trésoriers de la cité ou de ceux du groupe, mais la seconde hypothèse paraît la plus adaptée.
55. Voir par exemple O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 161-164 pour un bilan sur les gérousies à l'époque impériale. Il nous semble néanmoins que les différences entre gérousies et *seuiri Augustales* en Occident sont trop grandes pour tirer utilement des comparaisons, même du point de vue de la fonction sociale.
56. L. Robert, « Inscriptions grecques de Sidè en Pamphylie », *R.Phil.*, 1958, p. 23 (*OMS*, V, p. 163).
57. Les habitants de la *platéia* de Paspasos à Pergame, malgré l'illustre éponyme, appartenaient plutôt à des milieux inférieurs de la société pergaménienne : Ménandros est ainsi un simple teinturier. Voir les remarques de St. Mitchell, *Anatolia. Land, Men, and Gods in Asia Minor*, I, Oxford, 1993, p. 202. Ce constat, plus attendu, ne doit pas masquer le prestige d'autres groupes de voisinage.
58. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1959, 65.
59. R. MacMullen, *op. cit.* (n. 9), p. 67.

Fonctions des regroupements de voisinage

Pour comprendre le sens des groupes de voisinage dans la région que nous étudions, il est nécessaire de prendre en compte les différentes occasions de la réunion plus ou moins formelle de voisins, en dehors de celles qui sont attestées par les inscriptions de notre *corpus*. En Asie Mineure, l'usage pour les propriétaires de se réunir en associations est connu par la loi des astynomes de Pergame, datant sans doute de l'époque d'Eu-mène II et gravée de nouveau sous le règne d'Hadrien, preuve de l'actualité de ses dispositions⁶⁰. Selon Cl. Vatin, la servitude d'entretenir les voies publiques incombe à Pergame « aux propriétaires groupés en associations. Chacun d'eux verse une cotisation, une συνεισφορά et apporte éventuellement une aide directe, συνεπισκευάζοντες⁶¹. Le service de ramassage des ordures est confié par eux sur appel d'offre, à un entrepreneur⁶² ». Le système n'était pas identique partout dans le monde ancien : à Athènes, il existait un système civique de ramassage des ordures ; à Thasos, la « stèle du port », datant des années 470-460, montre un souci comparable de propreté de la voie publique, mais « chaque particulier s'y prend comme il l'entend pour dégager son pas de porte »⁶³. La diversité prévaut donc pour l'entretien de la voirie, tâche néanmoins considérée partout comme importante. Nous ne prétendons pas établir un lien direct entre les attestations que nous avons rassemblées et les groupements de riverains connus par le règlement urbain de Pergame. Ces derniers devaient être nombreux et par définition – comme aujourd'hui le syndic d'un immeuble – solidement et durablement institués ; s'ils émettaient des documents, ils étaient d'une nature différente et n'ont pas été conservés. Néanmoins, le voisinage, de tout niveau, était confronté à

60. Voir G. Klaffenbach, « Die Astynomeninschrift von Pergamon », *Abhandl. der deutsch. Akad. Berlin*, 6, 1954 ; R. Martin, *L'urbanisme dans la Grèce antique*, Paris, 1974², p. 57-66 ; M.-Chr. Hellmann, *Choix d'inscriptions architecturales grecques*, Lyon, 1999, p. 13, n° 2.

61. Il s'agit de termes présents dans la loi des astynomes, col. I, l. 29-34.

62. Cl. Vatin, « Jardins et services de voirie », *BCH*, 100 (1976), p. 558-559. Voir également R. Martin, *op. cit.*, p. 63 : selon cet auteur, ce sont les magistrats qualifiés (astynomes et amphodarques) qui concluent les contrats avec des adjudicataires, les habitants payant ensuite leur quote-part.

63. H. Duchêne, *La stèle du port*, Études thasiennes XIV, Athènes - Paris, 1992, p. 47 et p. 130 pour la datation.

cette tâche et il était habituel aux voisins, dans une rue ou une avenue, de s'entendre pour ces dispositions.

De manière mieux attestée par les sources, se jouent dans le cadre physique du voisinage des enjeux sociaux et politiques essentiels. P. Veyne parle des portiques de Palmyre « où bruissait la vie de relation »⁶⁴. Le célèbre discours de Libanios sur Antioche la décrit en détail. Les *platéiai*, bordées de portiques, apparaissent comme de véritables lieux de sociabilité :

Il est tout à fait agréable de tenir un joli propos, d'en entendre un meilleur, de donner un conseil, d'apporter aux amis, dans leur bonne ou mauvaise fortune, le juste concours d'un mot de joie ou de compassion, de recevoir d'eux en échange les mêmes marques de sympathie, et c'est encore une infinité d'avantages qu'offre le commerce de ses semblables. 215. Or donc, lorsqu'il n'y a pas ainsi devant les maisons, tout du long, des portiques, le mauvais temps sépare les gens : en théorie ils habitent la même ville, en fait il n'y a pas entre eux moins de division qu'entre habitants de villes différentes, et ils s'informent de leurs voisins comme s'ils étaient absents du pays. (...) 216. Chez nous il n'en va pas ainsi. (...) La pluie ne gêne que les toits : nous autres, nous nous promenons tout à l'aise à l'abri des toits et nous nous asseyons ensemble là où l'occasion se trouve. 217. Quant à ceux qui habitent les plus éloignées des ruelles, il y a pour eux, le long de chacun des deux murs, des balcons en saillie, qui les protègent de la pluie et les mènent, sans qu'ils soient mouillés, jusqu'aux portiques. Chez les autres donc, dans la mesure où ils sont séparés, la vie de société s'émousse ; chez nous, le contact incessant fait fleurir l'amitié, et d'autant elle décline ailleurs, d'autant ici elle progresse⁶⁵.

Ce sont souvent les habitants des *platéiai* qui se réunissent, dans notre corpus, pour telle ou telle activité commune. Le voisinage apparaît ici comme le ferment essentiel de l'amitié et de la concorde dans la société civique. Cette idée est renforcée par un autre trait : dans ces grands tissus urbains que sont Pergame, Éphèse, Smyrne, et même Sidé au moment de la Tétrarchie, il faut restituer toute leur épaisseur historique et donc identitaire à ces quartiers, avec une identification autour de lieux particulièrement remarquables dans le paysage urbain, comme

64. P. Veyne, « Palmyre et Zénobie, entre l'Orient, la Grèce et Rome », *L'Empire gréco-romain*, Paris, 2005, p. 268.

65. Libanios, *Or.*, XI, 214-217 (trad. A. J. Festugière, *Antioche païenne et chrétienne*, Paris, 1959).

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

les portes, des monuments particuliers à Sidè, des quartiers clairement identifiés dans la topographie urbaine (l'Embolos, le Koressos à Éphèse, l'Acropole à Pergame)⁶⁶. Dans le cas d'espaces urbains au développement ancien, comme c'est le cas des trois grandes villes d'Asie Mineure occidentale, ce trait devait être particulièrement sensible. Le cas le mieux connu est celui du Koressos d'Éphèse. J. Keil puis L. Robert⁶⁷ ont établi que le Koressos n'est pas une montagne ou une colline, mais une localité ancienne, devenue quartier d'Éphèse, dans la région du stade dans la partie nord-ouest de la ville. C'était même un port, mentionné par Hérodote et Xénophon. Ce n'est qu'au III^e s. que, ce port s'ensablant, Lysimaque refonda la ville à son emplacement définitif. Cette partie de la ville conserve une très forte identité, au point que Pausanias au II^e s. peut envisager le cas où des habitants du Koressos feraient en leur nom propre une dédicace à Olympie⁶⁸. Cette ancienneté est essentielle dans les représentations collectives en Asie Mineure, où à Éphèse notamment on aimait à se targuer d'un passé bien plus ancien encore que l'arrivée des Grecs : selon Pausanias, « le sanctuaire d'Apollon à Didymes ainsi que l'oracle sont trop anciens pour dater de l'installation des Ioniens, beaucoup trop ancien encore pour dater des Ioniens est le culte d'Artémis éphésienne »⁶⁹. L. Robert a également souligné la revendication de l'extraordinaire ancienneté du culte d'Artémis à Éphèse, à l'époque romaine. Les Éphésiens faisaient remonter la chronologie de leurs *Éphésia*, le concours pour Artémis, à la période protohistorique, au début du second millénaire avant notre ère d'après le décompte des pentétérides dans les

66. La référence topographique de ces associations de voisinage en Asie Mineure diffère profondément de la liste connue à Antioche (D. Feissel, *loc. cit.* [n. 24], en particulier p. 95-103), où les *amphoda* sont dénommés d'après des noms de personnes en grande majorité, quelques locaux d'associations et, rarement, un édifice public : « l'îlot (du temple) de Zeus Sôter », « l'îlot de l'Horoscope » (une horloge monumentale).

67. J. Keil, « Zur Topographie und Geschichte von Ephesos », *JÖAI*, 21-22 (1922-24), p. 96-112 ; L. Robert, *Hellenica* XI-XII, Paris, 1960, p. 139-144 ; Id., « La date de l'épigrammatiste Rufinus. Philologie et réalité », *CRAI*, 1982, p. 50-63 (*OMS* V, p. 777-790) ; documentation réexaminée par H. Engelmann, « Der Koressos, ein ephesisches Stadtviertel », *ZPE*, 115 (1997), p. 131-135, sans référence aux travaux de L. Robert.

68. L. Robert, *Hellenica*, XI-XII, Paris, 1960, p. 140 (cf. Pausanias, V, 24, 7).

69. Pausanias, VII, 2, 6.

inscriptions de vainqueurs de ce concours⁷⁰. On peut donc comprendre comment ces groupements, bien que larges et donc peut-être moins susceptibles, *a priori*, de provoquer un sentiment d'identification que d'autres, selon R. MacMullen⁷¹, pouvaient effectivement susciter une grande loyauté et une grande fierté de la part de leurs membres, quand à des considérations géographiques infra-urbaines s'ajoutait une profondeur historique⁷². On comprend aussi que Pausanias parle des « habitants du lieu-dit Coressos » comme d'une « partie de la communauté éphésienne » : dans le cas de ce quartier, sa réputation d'ancienneté et le sentiment d'appartenance commune qu'il suscitait étaient connus même en dehors d'Éphèse. Ces sentiments collectifs pouvaient trouver des traductions sur le plan politique. Les attestations en sont rares mais il vaut la peine de les prendre en compte.

Philostrate relate dans la *Vie* de Nicétès de Smyrne, actif dès Néron et sous les Flaviens, que des différends opposaient « ceux des collines », οἱ ἄνω, et « ceux de la mer », οἱ ἐπὶ θαλάττῃ, et que Nicétès y mit un terme (Philostr., *VS*, 1, 25 [531]). Selon Philostrate, les habitants de la cité étaient divisés et incapables de s'entendre sur les principes à suivre pour gouverner leur cité. La sectorisation paraît ici trop large pour correspondre aux groupes connus dans les inscriptions ; mais cette *stasis* incrimine bien deux partis délimités de manière géographique. On ne peut que formuler des hypothèses : parmi les sujets politiques brûlants susceptibles d'opposer ainsi les habitants de quartiers différents, on peut compter les grands programmes édilitaires, qui impliquent parfois un remaniement profond du tissu urbain et peuvent donc déranger ceux qui sont concernés ou qui réproouvent ces grandes dépenses⁷³. On peut penser

70. L. Robert, *BCH*, 102 (1978), p. 475 (= *Documents d'Asie Mineure*, Athènes - Paris, 1987, p. 171).

71. R. MacMullen, *op. cit.* (n. 9), p. 67.

72. Elle s'appuyait sur des cultes : voir la dédicace de mystes « du dieu ancestral Dionysos Korésités » (*I. Ephesos* 293).

73. Une affaire traitée par Dion de Pruse le confirme (Dion de Pruse, *Or.*, 40, 8-9). Mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici, comme à Pruse, d'une dissension entre artisans et notables : les zones géographiques concernées sont trop larges et mêlent assurément riches et pauvres. Parfois, au sein d'un même groupe social, des projets édilitaires grandioses pouvaient susciter des dissensions : voir l'épigramme d'Ammianos, qui vécut à Smyrne au II^e s., commentée par L. Robert (*AP*, XI, 97 ; L. Robert, « Les épigrammes satiriques de Lucilius sur les athlètes. Parodie et

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

aussi à deux zones de la cité dominées par des groupes familiaux rivaux, comme A. Sartre-Fauriat et M. Sartre l'ont mis en évidence pour Gérasa ou pour Palmyre⁷⁴ : les deux problèmes peuvent d'ailleurs être liés, les rivalités politiques entre notables pouvant s'exprimer par le biais d'interventions sur le tissu urbain, en particulier à l'époque romaine.

À Éphèse, il faut ainsi prendre en considération toute l'émulation qui pouvait naître entre habitants du Koressos et ceux de l'Embolos, groupes qui pouvaient procurer un bon appui aussi pour des rivalités politiques. L'Embolos fit l'objet des soins de Ti. Claudius Aristiôn, qui en 107/108 finança un aqueduc et la fontaine à laquelle il aboutit, l'*hydrekdochion*, avec l'aide de sa seconde épouse, Julia Lydia Laterana⁷⁵; c'est également lui qui en bas de l'Embolos s'occupa de faire achever la bibliothèque de Celsus, entreprise par ses grands amis⁷⁶ le consulaire Celsus Polemaeanus et son fils Aquila. Dans la deuxième moitié des années 110, P. Quintilius Valens Varius fit construire un temple et des bains dans la rue des Courètes; on trouve dans les bains une statue en l'honneur de Ti. Claudius Aristiôn⁷⁷. Le Koressos apparaît en revanche comme la chasse gardée des Vedii qui y firent construire dans les années 140 des bains-gymnase, non loin du stade⁷⁸, qu'Aelius Aristide appelle « le gymnase du Koressos »⁷⁹. Les Vedii possédaient également une *familia* de gladiateurs, bien connue par l'épigraphie et qui, comme l'a montré L. Robert, était soutenue par un groupe de supporters, les φίλοπλοι φιλοβήδιοι, qui avait son siège sur l'agora⁸⁰. Cette troupe formait sans doute un élément

réalités », dans *L'épigramme grecque*, Genève, 1969 [Entretiens sur l'Antiquité classique, XIV, Fondation Hardt], p. 282-283 [OMS VI, p. 418-419].

74. A. Sartre-Fauriat et M. Sartre, « Notables en conflit dans le monde grec sous le Haut-Empire », *Cahiers d'histoire* (Lyon, Grenoble, etc.), 45-4 (2000), p. 507-532.

75. *I. Ephesos* 424.

76. H. Halfmann, *Éphèse et Pergame. Urbanisme et commanditaires en Asie Mineure romaine*, trad. fr. d'après l'édition allemande, Bordeaux, 2004, p. 94.

77. *I. Ephesos* 429 et *I. Ephesos* 672; *I. Ephesos* 638 pour la statue honorifique.

78. *I. Ephesos* 431 et Add. p. 11 (les restitutions proposées doivent être considérées avec prudence : Sabinianus n'a pas été asiarque, à la différence de son père) et *I. Ephesos* 438.

79. Aelius Aristide, *Or.*, XLVIII, 82.

80. L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris, 1940, p. 195-197 pour les documents; p. 24-27 pour leur interprétation.

important des programmes de réjouissances dans le stade du Koressos. Des rapports de force se dessinent donc aussi selon ces deux quartiers. À l'époque de la toute puissance d'Aristiôn et de ses alliés, P. Vedius Antoninus, qui avait pourtant été prytane entre 96 et 99, commence une carrière équestre⁸¹ et on n'entend véritablement parler des Vedii à Éphèse qu'une fois passée l'heure de gloire de l'autre clan, dans les années 120⁸².

L'action des Vedii, comme celle de Ti. Claudius Aristiôn et de ses proches, dépassa largement les limites de chacun des quartiers que nous avons évoqués et leur rivalité ne se manifesta pas qu'à travers les entreprises édilitaires; mais il paraît nettement que le Koressos connut un nouvel élan avec les Vedii, tandis que l'Embolos fit l'objet des soins de Claudius Aristiôn et ses proches. On peut également analyser l'établissement balnéaire et gymnique entrepris par un Vedius dans le Koressos comme une véritable réplique, et à une échelle supérieure, au bain de la rue des Courètes. Dans les années 160, T. Flavius Damianos en vint finalement à ajouter une salle aux bains de Varius; il est honoré, entre autres pour cette raison, par les habitants de l'Embolos⁸³: c'est le signe de l'influence sans partage désormais exercée par cette famille dans la cité. Ainsi est-il possible de voir dans les groupes que nous examinons des appuis politiques pour les ambitions respectives de ces personnages. On ne sera pas surpris de voir une inscription du Koressos impliquer un affranchi de la famille (P. Vedius Rufus) comme exécutant d'une statue honorifique avec Métrodôros fils d'Épaphroditès (*I. Ephesos* 666A).

Enfin, l'intervention des groupes de voisinage dans l'espace public peut également révéler de véritables situations de domination et de monopole sur l'ensemble du tissu urbain, encore plus nettement qu'à Éphèse à la fin du II^e s. C'est le cas à Pergame avec L. Cuspius Pactumeius Rufinus, un consulaire, ami d'Hadrien, qui fit construire le temple rond

81. S. Demougin, « L'ordre équestre en Asie Mineure. Histoire d'une romanisation », dans Ead., H. Devijver et M.-Th. Raepsaet-Charlier (éd.), *L'ordre équestre, histoire d'une aristocratie, II^e s. av. J.-C.-III^e s. apr. J.-C.*, Rome, 1999, n° 151.

82. On ne peut donc relier à ces observations la crise politique connue à Éphèse sous le règne de Trajan (Plin., *Ep.*, VI, 29-31 : *princeps Ephesiorum, homo munificus et innoxie popularis, inde inuidia et a dissimillimis delator inmissus*).

83. Il reçoit également des honneurs de « ceux de l'agora », οἱ ἐν τῇ ἀγορᾷ, mais il s'agit sans doute des marchands plutôt que des habitants (*I. Ephesos* 672).

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

du dieu à l'Asklépiéion⁸⁴ et fut honoré par les habitants de l'Acropole et ceux de la *platéia* de Pasparos. Le cas de T. Flavius Damianos à Éphèse est également significatif. L'exemple le plus net est celui de Bryonianus Lollianus et de sa famille, honorés par les quatre quartiers de Sidè à l'époque tétrarchique. Ici l'unanimité (ou la domination effective) d'un notable trouve un reflet dans la décision prise par différents groupes de voisinage de l'honorer⁸⁵.

Au total, les groupes de voisinage peuvent donc se révéler, dans les grandes villes, de véritables groupes d'influence politique, servant les ambitions d'un notable. Leur structure originale, dépassant la *plebs media*, pouvait, ponctuellement, leur permettre de jouer un rôle tout particulier, presque de parti derrière un notable puissant. En cela, ils jouaient alors dans la vie politique un rôle plus décisif et plus gratifiant que ne l'aurait été le soutien de simples gens de métier. Toutes ces particularités forment, je crois, des différences évidentes avec l'époque hellénistique et témoignent de l'évolution que connaissent alors les sociétés civiques ; en même temps, il est impossible d'assimiler ces évolutions à une influence romaine : les différences avec les *uici* – ce serait vrai également pour l'influence des *uici* dans la vie politique romaine à la fin de l'époque républicaine, comparée à ce qui se passe plus tard dans les cités d'Asie – sont essentielles et la comparaison ne peut être que superficielle et trompeuse. Le corpus rassemblé permet donc, je crois, d'identifier comme groupe ayant ses caractéristiques propres les associations de voisinages dans l'Asie Mineure d'époque romaine, bien que la rareté des

84. Chr. Habicht, *op. cit.* (n. 43), n° 2 et les références citées plus haut sur la construction de ce temple et son identification ; H. Halfmann, *op. cit.* (n. 76), p. 77-78.

85. Pour Damianos et Bryonianus, cf. les références indiquées dans l'annexe p. 155 et p. 157-158. Dans ce cadre, l'hypothèse formulée par J. Nollé de secteurs de défense, sur le modèle de l'époque hellénistique, nous paraît pouvoir être discutée (J. Nollé, *op. cit.* [n. 26], p. 403 et n. 110, avec un parallèle avec les inscriptions de Smyrne et de Stratonicee mentionnées *supra*). Elle est intéressante pour la prise en compte de l'évolution du contexte historique : l'organisation en quartiers, visible seulement tardivement à Sidè, s'expliquerait par les invasions barbares qui ont durement touché la cité dans les années 260 et la nécessité nouvelle de répartir l'entretien de la muraille entre les habitants de la ville. Néanmoins, tout autant que ces motifs, il nous semble que l'on doit prendre en compte les facteurs culturels et politiques que nous évoquons.

sources amène souvent à n'esquisser que les contours de ces entités. Les particularités les plus nettes et les plus intéressantes des groupes de voisinage en Asie Mineure sont liées à deux traits de la mentalité grecque qui s'exacerbent à l'époque romaine : la revendication d'une identité forte, locale, autour d'un passé mythique de tradition ancienne ou récente, dont on cherche des signes dans le paysage urbain ; l'esprit agonistique, pouvant à l'occasion et pour des prétextes différents dégénérer en *stasis*.

ANNEXE

Attestations des κατοικοῦντες de tel quartier ou partie de la ville⁸⁶
 en Asie Mineure occidentale à l'époque impériale,
 de groupes désignés par le nom d'un secteur de la ville⁸⁷
 ou comme « voisinage »⁸⁸

Mysie / Pergame

- Inscription honorifique pour Néron, par [οἱ τὴν ἀκ]ρόπολιν κ[ατοικοῦντες] (*I. Pergamon* 394) ;
- Inscription honorifique pour L. Cuspius Pactumeius Rufinus⁸⁹, consul, prêtre de Zeus Olympios et fondateur de la patrie, par οἱ τὴν ἀκρόπολιν κατοικοῦντες (au milieu du II^e s. ; *I. Pergamon* 434) ;
- Inscription honorifique pour L. Cuspius Pactumeius Rufinus consul, évergète et fondateur de la patrie, par οἱ κατοικοῦντες τὴν Πασπαρειτῶν πλατεῖαν, sous la responsabilité de Ménandros fils de Ménandros, teinturier, et de G. Iulius Eutaktès, ayant donné à leurs frais 100 deniers et la base (même date ; H. v. Prott et W. Kolbe, *Ath. Mitt.*, 27 [1902], p. 101, n° 102).
- Aelius Aristide, *Or.* XLIX, 44⁹⁰ : Μειλάτης τις ἐξ ἀκροπόλεως, « un certain Meilatès, de l'Acropole ».

86. Nous excluons donc le cas, différent, des « habitants » d'un village (les institutions des *kômai* étant par ailleurs connues et leur étude ne relevant pas du même cas) : voir, par exemple, l'inscription mentionnant les « habitants du village thrace » dans F. W. Hasluck, « Unpublished Inscriptions from the Cyzicus Neighbourhood », *JHS*, 24 (1904), p. 21-22, n° 4 ; de même le cas des « habitants d'un sanctuaire », extra-urbain, comme Didymes ou Lagina, ne nous paraît pas devoir être traité ici. Sur ce point, voir désormais Chr. Schuler, *Ländliche Siedlungen und Gemeinden im hellenistischen und römischen Kleinasien*, Munich, 1998.

87. Comme nous l'avons expliqué plus haut, nous excluons les groupes identifiés par une double qualification, topographique et professionnelle, ainsi le cas relevé par L. Robert, *BCH*, 101 (1977), p. 95 n. 30 (= *Documents d'Asie Mineure*, Athènes - Paris, 1987, p. 53), des ouvriers ayant « leurs ateliers dans un propylée près duquel se trouvait une statue de Poséidon ou devant les portes » (*I. Ephesos* 3216, l'inscription funéraire de Pompeius Euprosdektos, comportant une fondation funéraire dont ils sont les bénéficiaires).

88. Sur ces cas, incluant les termes γειτονία, γειτοσύνη, γειτονίασις, γεινία et γεινίασις, voir L. Robert, *À travers l'Asie Mineure*, Athènes - Paris, 1980, p. 155 n. 33.

89. *PIR*² C 1637.

90. Occurrence signalée par Chr. Habicht, *op. cit.* (n. 43), n° 55.

Pergame, Asklépiéion

- Inscription honorifique pour [-] Cassianus, [néocore⁹¹] d'Asklépios sauveur, par οἱ κ[ατοικοῦντες] τὸ ἱερόν τοῦ Σωτήρος Ἀσκληπιοῦ, sur décret du Conseil, la statue ayant été érigée sous la responsabilité des trésoriers P. Cl. Nicias Aelianus, Cl. Karpos et Marcianus, par les soins de M. Cosutius Rufus Maior (entre 117 et 138 ? ; Chr. Habicht, *Die Inschriften des Asklepieions*, n° 55).

Ionie / Éphèse

- Inscription honorifique par le Conseil et le peuple pour Fabius Faustianus, prytane, gymnasiarque désigné, héraut sacré d'Artémis, agonothète, la statue étant érigée par οἱ κατοικοῦντες Κορησόν, par les soins de Métrodôros fils d'Épaphroditès et de P. Vedius Rufus (*I. Ephesos* 666A, sous Marc Aurèle) ;
- Inscription honorifique pour P. Vedius Papianus Antoninus, de rang sénatorial, agonothète à vie des grandes *Hadrianéia*, évergète et fondateur, ἀναστησάντων τὴν τειμὴν Κορησσειτῶν τῶν ἀπὸ τῆς πύλης ἕως τοῦ σταδίου (*I. Ephesos* 730, dans le dernier tiers du I^e s.) ;
- Inscription honorifique pour T. Flavius Damianos de la part de la *platéia*, pour son évergète ; le responsable de l'érection de la statue est G. Licinius Arthemètòs Aurelianus, néoé d'Artémis et secrétaire des temples d'Asie à Éphèse (*I. Ephesos* 3080 et B. Puech, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris, 2002, n° 78 ; dernier tiers du I^e s.) ;
- Inscription honorifique pour Aurelia [-], prêtresse d'Artémis, mentionnant un « emplacement sacré des habitants de l'Embolos », ὁ ἱερός τόπος Ἐμβολειτῶν τῶν παρὰ τῇ κυρίᾳ ἡμῶν θεᾷ Ἀρτέμιδι (*I. Ephesos* 3059, après 212) ;
- Inscription mentionnant l'emplacement de la *πλατεία βραγχιανή* dans les latrines des bains de Vedius (*I. Ephesos* 454d)⁹².
- Épigramme honorifique pour Théodôros, « prytane de la paix⁹³, très puissant commandant des Ioniens », par « les jeunes gens, qui ont dressé (la statue) en signe de reconnaissance à Théodôros, eux qui habitent l'Embolos,

91. D'après l'éditeur Chr. Habicht, sa fonction peut également être prêtre d'Asklépios ou agonothète des *Asklépiéia*.

92. Cette inscription entre dans une série de huit inscriptions ; les sept autres mentionnent des associations professionnelles, dont l'une mêle une désignation topographique à une mention de métier (*I. Ephesos* 454b).

93. Sur cette inscription, voir J. Keil, « Zum Martyrium des heiligen Timotheus in Ephesos », *JÖAI*, 29 (1935), p. 82-92, en particulier p. 88 : cette inscription figurait sur une base de statue, découverte en remploi dans un mur tardif près de l'Octogone.

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

la plus belle partie de la ville », Ἐμβολον οἱ ναίουσι τὸ κάλλιστον ἄστεος οὔδας (*I. Ephesos* 1300, III^e ou IV^e s. ; une croix, une palme et une couronne figurent en bas de l'inscription).

- Inscription funéraire, fragmentaire, mentionnant la protection de οἱ ἐν τῷ ἐν[βόλω -] (*I. Ephesos* 2117).
- Inscription funéraire pour Cornelius Philargyros et sa femme, sa tombe étant sous la protection de [οἱ τὴν πλ]ατεῖαν κατοικοῦντες (*I. Ephesos* 2298A)⁹⁴.
- Pausanias, V, 24, 7-8, sur les offrandes à Olympie : « touchant cette statue il y en a encore une autre de Zeus, selon les termes de l'inscription qui s'y trouve c'est une consécration des gens de la Chersonèse de Cnide faite sur des ennemis. (...) La majeure partie de la cité de Cnide est construite sur le continent carien ; là se trouvent leurs possessions les plus considérables ; mais la région appelée Chersonèse est une île située tout près du continent et qu'un pont permet de quitter. Les gens qui habitent là firent à Olympie des consécrationes à Zeus comme si les habitants du lieu dit Koressos de la cité d'Éphèse disaient qu'ils faisaient à titre personnel une offrande de la communauté éphésienne », τούτου δὲ αὐθις ἄλλο ἄγαλμα ἔχεται Διός, τὸ δὲ ἐπίγραμμα τὸ ἐπ' αὐτῷ τοὺς ἐν Κνίδῳ Χερρονησίους ἀπὸ ἀνδρῶν ἀναθεῖναι πολεμίων φησίν· (...) Κνιδίους δὲ τῆς πόλεως τὸ μὲν πολὺ ἐν τῇ ἡπείρῳ πεπόλισται τῇ Καρικῇ, ἔνθα καὶ τὰ λόγου μάλιστα <ἄξια> αὐτοῖς ἐστίν, ἡ δὲ καλουμένη Χερρόνησός ἐστίν ἐπὶ τῇ ἡπείρῳ κειμένη νῆσος γεφύρα διαβατὸς ἐξ αὐτῆς· καὶ τὰ ἀναθήματα ἀνέθεσαν ἐν Ὀλυμπίᾳ τῷ Διὶ <οἱ> ἐνταῦθα οἰκοῦντες, ὡς εἰ τῆς Ἐφεσίων πόλεως οἱ ἔχοντες τὸν ὀνομαζόμενον Κόρησον ἀνάθημα ἰδίᾳ ἀναθεῖεν τοῦ Ἐφεσίων κοινου (trad. J. Pouilloux, Paris, C.U.F., 1999).

Smyrne

- Dissensions entre « ceux des collines », οἱ ἄνω, et « ceux de la mer », οἱ ἐπὶ θαλάττῃ, auxquelles Nicétès met un terme (Philostrate, *VS*, 531).
- Étendard de bronze de la συμβίωσις ζυστοπλατεῖτων, alors qu'était trésorier Stéphanos (*I. Smyrna* 714)⁹⁵.

94. Sur ces deux inscriptions funéraires, voir le commentaire d'O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 61.

95. Sur cette inscription, voir notamment L. Robert, *Études anatoliennes*, Paris, 1937, p. 64 et 536, et O. van Nijf, *op. cit.* (n. 3), p. 200 et n. 56.

Carie / Mylasa

- Inscription par οἱ ἐκ τῆς πλατείας τῆς Λ[- -]Α[- -]ΔΙΚΗΣ πρὸς τῷ Ε[- -]ΒΩΜ[- -]ΣΟ πλατεῖται dédiée à un empereur et à Zeus Olympios, pour Dionysidès, un athlète (*I. Mylasa* 403 + *I. Mylasa*, II, p. 4).

Phrygie / Akmonia

- ἡ γειτοσύνη τῶν πρωτοπυλειτῶν est mentionnée comme bénéficiaire d'une fondation funéraire (W. M. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia* II, 1897, p. 562, n° 455-457)⁹⁶ : à condition d'entretenir une tombe, elle reçoit des instruments de culture.

Bithynie / Prusias de l'Hypios

- Inscription honorifique pour M. Aurelius Chrysénios Damatrios, qui a été Bithyniarque et Pontarque, *épistatès* de la cité, qui a augmenté les revenus de l'*emporion* et qui s'y est occupé de constructions, en raison de sa curatèle, par οἱ κατοικοῦντες τὸ ἐμπόριον et les Prusiens de l'Hypios (après 212 ; *I. Prusias ad Hypium* 29).
- Dédicace d'un autel de Zeus Sôter, pour la cité, par « le voisinage », ἡ γειτνίασις (*I. Prusias ad Hypium* 63 et 64 ; mentionnée dans *Bull. ép.* 1953, 193) ; dédicace lacunaire par une entité semblable (*I. Prusias ad Hypium* 168).

Pruse de l'Olympe

- Accomplissement de sa promesse par Épikratès fils d'Asklépiadès, en faveur du voisinage : Ἐπικράτης Ἀσσκληπι<ά>δου τὴν ἐπανγγελίαν τῇ γειτοσύνῃ (*I. Prusa* 50). Il s'agit d'une stèle comportant un relief représentant Cybèle, avec à sa gauche un lion.

Pamphylie / Sidè

- Inscription honorifique (en prose, suivie d'une épigramme) en l'honneur de l'évergète Bryonianus Lollianus⁹⁷, par les Βωμεῖτα[ι Ζ]ηνός, les habitants du quartier de l'autel de Zeus (*I. Side* 107). Selon J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 219a, « ce quartier tirait son nom d'un autel, βωμός ». Comme

96. L. Robert, *Hellenica* XI-XII, Paris, 1960, p. 409-410 : il date cette inscription juive du III^e s. ; voir également *Bull. ép.* 1978, 469 : il s'agit d'un cas typique d'un quartier désigné par une porte qui le joutait (on trouve également des exemples à Sidè, comme on va le voir, et à Rome).

97. Sur Bryonianus Lollianus, Cl. Foss, « Bryonianus Lollianus of Side », *ZPE*, 26 (1977), p. 161-171. Dans sa cité, il a notamment payé les réparations de l'aqueduc.

Tiré à part adressé à Anne-Valérie Pont.

les suivantes en l'honneur de ce personnage ou de sa famille, cette inscription date de l'époque tétrarchique.

- Inscription honorifique (en prose, suivie d'une épigramme) pour Bryonianus Lollianus par la γερουσία Τετραπωλειτῶν (*I. Side* 106). Selon J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1951, 219a, « il s'agit sans doute d'une statue impériale en char, placée, à Sidè, à l'entrée de la grande avenue à colonnades, près du théâtre ».
- Inscription honorifique (en prose, suivie d'une épigramme) pour Bryonianus Lollianus par la γερουσία τῶν Μεγαλοπυλειτῶν, dont les membres sont mentionnés comme ἡγεμόνες πυλέων τῶν [μεγάλων] dans l'épigramme (*I. Side* 105), soit les habitants du quartier de la grande porte.
- Inscription honorifique pour le fils de Byonianus Lollianus, Bryonianus Iasonianus Seleucos, *signum* Anatolis, par la gérousie des Mégaloptyleïtai, γερουσία Μεγαλοπυλειτῶν (*I. Side* 110).
- Inscription honorifique pour l'épouse de Bryonianus Lollianus, Quirinia Patra, par la gérousie des Τετραπόλειται (*I. Side* 108).
- Inscription honorifique pour l'épouse de Bryonianus Lollianus, Quirinia Patra, par la γερουσία τοῦ Μεγάλου Συνεργίου (*I. Side* 109). Selon L. Robert, « le μέγα Συνέργιον n'est pas proprement une association de travailleurs, mais un quartier tirant son nom d'un 'grand Συνέργιον', et, apparemment, de l'édifice de ce συνέργιον, comme les autres quartiers tiraient leur nom d'un édifice »⁹⁸.
- Inscription honorifique pour Modestus, *signum* Artémios, par la gérousie des Τετραπόλειται, « par un décret commun de l'illustre métropole Sidè », ἡ Τετραπωλειτῶν γερουσία κοινῶ δόγματι τῆς λαμπρᾶς μητροπόλεως Σίδης (*I. Side* 111).
- Inscription honorifique pour la grande prêtresse Modesta, par ἡ Τετραπωλειτῶν γερουσία κρίσει τῆς μητροπόλεως Σιδητῶν ἐξάκις νεοκόρων (*I. Side* 112; l'inscription date d'après 275, à cause du nombre de néocories mentionnées⁹⁹).

98. L. Robert, « Inscriptions grecques de Sidè en Pamphylie », *R.Phil.*, 1958, p. 23 (*OMS* V, p. 163).

99. B. Burrell, *Neokoroi. Greek Cities and Roman Emperors*, Leyde - Boston, 2004, p. 185-188.

Table des matières

<i>Abréviations</i>	VII
---------------------------	-----

Pierre FRÖHLICH & Patrice HAMON

<i>Introduction. Histoire sociale et phénomène associatif dans les cités grecques d'époque hellénistique et impériale</i>	1
---	---

Première partie

TYPES ET PRATIQUES

Riet VAN BREMEN

<i>Neoi in Hellenistic cities: age class, institution, association?</i>	31
---	----

Pierre FRÖHLICH

<i>Les groupes du gymnase d'Iasos et les presbytéroï dans les cités à l'époque hellénistique</i>	59
--	----

Léopold MIGEOTTE

<i>Les souscriptions dans les associations privées</i>	113
--	-----

Anne-Valérie PONT

<i>Les groupes de voisinage dans les villes d'Asie Mineure occidentale à l'époque impériale</i>	129
---	-----

Deuxième partie

ÉTUDES DE CAS

Éric PERRIN-SAMINADAYAR

<i>Stratégies collectives, familiales et individuelles en œuvre au sein de l'éphébie attique : l'instrumentalisation d'une institution publique (III^e s. av. J.-C.-II^e s. apr. J.-C.)</i>	159
---	-----

Paulin ISMARD

*Les génè athéniens de la basse époque hellénistique :
naissance d'une aristocratie?* 177

Stéphanie MAILLOT

Les associations à Cos 199

Marie-Françoise BASLEZ

*Les associations à Délos : depuis les débuts de l'Indépendance
(fin du IV^e siècle) à la période de la colonie athénienne
(milieu du II^e siècle)* 227

Thibaut BOULAY

Les « groupes de référence » au sein du corps civique de Téos 251

Madalina DANA & Dan DANA

*L'intégration des indigènes dans les structures civiques
de deux cités du Pont Gauche à l'époque impériale* 277

Léopold MIGEOTTE

Conclusion 307

Index

I. Sources 313
II. Mots grecs 321
III. Noms de lieux 322
IV. Noms propres 325
V. Index général 333